

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
 DE
 RAYOL - CANADEL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
 En exercice : 15
 Présents : 11
 Votants : 14
 Pouvoir (s) : 03
 Absent (s) : 01

L'an deux mille dix-neuf
 le 26 Juillet à 18h 30,
 Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
 du Rayol-Canadel,
 Date de la convocation du Conseil Municipal : le 22 Juillet 2019.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
 M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles
 Henri adjoints,
 M. CARGILL Louis, Mme LANG Virginie, M. MAGALHAES Jean Pierre,
 Mme LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean
 Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

POUVOIRS :
 M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
 Mme ALLANSON Irène a donné pouvoir à M. VERNALDE Charles Henri
 Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier

ABSENT EXCUSE : M. SAINT ANDRE Philippe

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 72/2019

Décision modificative n°1 – Budget Principal 2019

A la suite du vote du budget primitif le 14 décembre 2018 et du budget supplémentaire le 12 avril 2019, il y a lieu de modifier les inscriptions budgétaires prévues initialement.

Notamment, il convient de modifier, à la suite des opérations budgétaires de l'exercice, les imputations suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses

011 Charges à caractère général	190 000,00
6161 - Assurance multirisques	-55 000,00
6168 - Autres primes d'assurance	55 000,00
6227 - Frais d'actes et de contentieux	190 000,00
014 – Atténuation de produits	6 000,00
7419 - Reversement sur DGF	6 000,00
65 Autres charges de gestion courante	6 603,00
657362 – Subvention C.C.A.S.	6 603,00
67 Charges exceptionnelles	-50 000,00
678 - Autres charges exceptionnelles	-50 000,00
022 Dépenses imprévues	-10 663,00
022 - Dépenses imprévues	-10 663,00
023 – Virement à la section d'investissement	- 39 450,00

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 72/2019)

Recettes

73 Impôts et taxes	111 842,00
73111 - Taxes foncières et d'habitation	111 842,00
74 Dotations, subventions, participation	-9 352,00
7411 - Dotation forfaitaire	-9 352,00

Section d'investissement

Recettes

021- Virement de la section de fonctionnement	- 39 450,00
024 – Produits de cession	39 450,00

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le budget primitif 2019 et le budget supplémentaire 2019 approuvés par délibération en date du 14 décembre 2018 et du 12 avril 2019,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vote à l'unanimité

DECIDE

ARTICLE 1

La décision modificative N°1 du budget 2019 est approuvée.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telecours.fr ».*

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**

